

L'égalité entre les sexes : un combat éducatif à reprendre

Novembre 2017: une onde de choc mondiale contre le harcèlement sexuel, avec rebond important en France, remet au premier plan la question de l'éducation, y compris et surtout sexuelle, à l'égalité filles-garçons. Emmanuel Macron promet de s'y atteler. Flash-back. En avril 2013, Vincent Peillon est encore ministre de l'éducation et la « Refondation », avec une majuscule, bat son plein. Différents services du ministère s'activent, tout feu tout flamme, à élaborer ce qui va devenir « les ABCD de l'égalité ». Entre autres documents préparés à l'intention des enseignants sur ces sujets, un « lexique » est alors mis au point au sein de la Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. Les notions, définitions et références théoriques, toutes destinées à outiller les enseignants face aux stéréotypes de genre, aux discriminations et à l'homophobie, y sont explicitées. Si ce travail reflète une forte volonté politique de se confronter aux défis de l'égalité

Le chef de l'Etat vient de décréter l'égalité entre les sexes « grande cause du quinquennat ». Parmi ses priorités figurent « l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité ». De quoi raviver le souvenir d'une défaite pas si lointaine : celle des « ABCD de l'égalité »

entre les femmes et les hommes, il n'a pourtant rien de révolutionnaire et s'inscrit, sur fond de sympathie des médias, dans la continuité des dispositions en vigueur dans l'éducation nationale sur ces sujets, comme la circulaire de février 2003 prévoyant les trois séances annuelles obligatoires d'éducation à la sexualité du CP à la terminale et les textes suivants, tous allant dans le sens d'un approfondissement de l'éducation à la santé et à la sexualité. Personne ne flaire de piège, même lorsque sont imprudemment employés dans des documents officiels des termes appartenant au vocabulaire militant comme « LGBTphobies » (pour « lesbiennes, gays, bis et trans »), qui serviront plus tard de chiffon rouge aux opposants. De même, la présence de livres pour enfants comme « Théo a deux mamans » dans des listes d'ouvrages figurant sur des sites associatifs eux-mêmes recommandés par le ministère ne semblait nullement justifier un tollé. Jusqu'au jour où, une fois l'expérimentation des ABCD lancée (car ce ne fut qu'une expérimentation, en 2013-2014, dans 275 écoles sur 48 000), toute la démarche égalitaire fut prise en étau dans une attaque d'envergure prenant pour cible la supposée « théorie du genre » : d'un côté, La Manif pour tous, mouvement de masse relayé par une partie de l'opposition, d'un autre, les Journées de retrait de l'école, impulsées par Farida Belghoul, mouvement marginal mais incroyablement virulent, appuyé par une frange du monde associatif musulman. Ce qui avait été confortablement considéré comme consensuel, tout d'un coup, ne l'était plus. Benoît Hamon, éphémère ministre de l'éducation, décide en juin 2014 de stopper l'expérimentation, et s'entend reprocher une « abdication idéologique ». Retour au présent. Interrogé sur France Inter, Jean-Michel Blanquer place le débat au niveau général du « respect d'autrui », dit que les ABCD « n'étaient pas bons », car « quand vous braquez une bonne partie des familles, vous ne faites pas quelque chose qui est utile pour l'objectif que vous visez », et met en avant la nécessité d'inclure les parents. Les inclure à quoi, exactement ? La question ne se pose pas qu'au ministre, en l'occurrence taxé de « frilosité » par les nostalgiques des ABCD. Elle se pose aussi à ces derniers, car les désconvenues de la cause égalitaire ces dernières années mettent au jour un problème qui se décline en fait dans tous les aspects de l'éducation : l'érosion de la part commune, celle qui ne laisse en dehors que les extrêmes. L. C.

LE POINT AVEC...

Edouard Gentaz* :

« Utiliser toutes les compétences de toutes les disciplines concernées par l'éducation »

Entre psychologie expérimentale, cognitive, neurosciences... comment se repérer ?

La psychologie étudie les fonctions mentales à travers les comportements. La psychologie cognitive examine la résolution de problèmes, la mémorisation, l'attention... La psychologie affective se consacre aux émotions, et la psychologie sociale aux interactions entre pairs. Les termes de psychologie expérimentale définissent une méthode et s'appliquent à toutes ces dimensions. Ils sont apparus il y a plus de cent ans pour se démarquer de la philosophie et de la psychanalyse, lorsque les psychologues ont adopté des protocoles ex-

périmentaux inspirés des sciences biologiques. Quant aux neurosciences, qui étudient l'anatomie et le fonctionnement du système nerveux, elles se répartissent schématiquement en deux branches. Les neurosciences fondamentales, centrées sur les processus biologiques élémentaires, et les neurosciences cognitives, qui identifient les liens entre des comportements et leurs corrélats neuronaux, c'est-à-dire les structures cérébrales activées. Par exemple, le lien, compliqué à définir, entre l'acte de lire et les réseaux neuronaux impliqués. La frontière entre psychologie cognitive et neurosciences cognitives est mince, car des chercheurs étudient à la fois les comportements observables en laboratoire et leurs corrélats cérébraux. Personnellement, mes ■■■

* Professeur de psychologie du développement à l'université de Genève

L'ACTUALITÉ

RECHERCHE

Stanislas Dehaene à la tête d'un Conseil scientifique de l'éducation

L'annonce, le 24 novembre, par le ministre de l'éducation, que Stanislas Dehaene, neuroscientifique, docteur en psychologie cognitive et professeur au Collège de France, avait accepté de présider le Conseil scientifique de l'éducation nationale n'a pas surpris, tant cette personnalité est une référence pour Jean-Michel Blanquer. Celui-ci l'avait déjà convié à siéger en 2010-2011 au sein du Conseil scientifique de l'enseignement scolaire, une instance qu'il avait mise en place lorsqu'il était directeur général de l'enseignement scolaire. La nouvelle instance consultative – dont M. Blanquer a précisé qu'elle serait « placée sous l'autorité du premier ministre » – devrait permettre, a-t-il dit, d'« avoir une vision fondée des politiques publiques ». « C'est une étape importante pour l'éducation nationale, a plaidé le ministre, car très souvent le débat public est caractérisé par des débats d'option. Il faut qu'ils soient davantage argumentés et appuyés sur ce qui est prouvé et ce qui marche à la lumière des sciences. » La première réunion offi-

cielle du nouveau Conseil doit avoir lieu en janvier 2018. Stanislas Dehaene a été nommé en 2005 professeur au Collège de France, à la chaire de psychologie cognitive expérimentale, après dix années comme directeur de recherches à l'Inserm. Ce normalien est « l'expert reconnu des bases cérébrales des opérations mathématiques », peut-on lire sur le site du Collège. Ses travaux « visent à élucider les bases cérébrales des opérations les plus fondamentales du cerveau humain : lecture, calcul, raisonnement, prise de conscience. » Il est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages, dont les plus connus sont *Les Neurones de la lecture* (Odile Jacob, 2007) et *La Bosse des maths* (Odile Jacob, 2010).

« L'école a besoin de toute la recherche » : un appel du SNUipp

Publié dans *Fenêtres sur cour*, l'hebdomadaire du SNUipp-FSU, daté du 6 novembre, puis répercuté les jours suivants sur Internet, vidéos de chercheurs à l'appui, l'appel ne pouvait être une réaction à la nomination, intervenue le 24 novembre, de Stanislas Dehaene à la présidence d'un Conseil scientifique de l'éducation nationale. Mais, après cette nomination, il a pris l'allure d'une réaction,

et le principal syndicat de l'enseignement primaire en a profité pour lui donner un écho supplémentaire. Plus d'une cinquantaine de personnalités de l'enseignement ont répondu à l'appel du syndicat, intitulé « L'école de la réussite de tous et de la formation des citoyens a besoin de toute la recherche », qui traduisait de toute façon leur inquiétude face aux orientations de Jean-Michel Blanquer en ce domaine, très affirmées et fortement marquées par une référence privilégiée aux neurosciences. « Dans le dialogue permanent que l'école doit entretenir avec la recherche, souligne le texte de l'appel, aucune discipline ne peut légitimement s'imposer aux autres, et aucune ne doit être ignorée. La recherche ne peut être instrumentalisée dans des débats médiatiques le plus souvent réducteurs. » Pour le syndicat et les personnalités signataires, « la complexité des processus d'apprentissage suppose une coopération durable entre chercheurs et praticiens. Toutes les recherches et tous les mouvements pédagogiques, qui prennent l'école et les apprentissages pour objet, concourent à la constitution d'un corpus de connaissances en perpétuel développement. Cette dynamique de la connaissance ne peut se réduire à un prêt-à-penser immuable dont les enseignants ne seraient que les interprètes. Le sens et les enjeux des apprentissages reposent sur l'expertise enseignante. C'est le pédagogue qui s'empare, traduit et met en œuvre la ressource délivrée par la recherche. » En conclusion, les signataires exhortent le ministère « à développer et à diffuser la recherche dans tous les domaines intéressant l'école par le biais de la formation et à valoriser ainsi la professionnalité des professeurs d'école pour construire une école capable de réduire les inégalités et de former des citoyens libres de pensée ». Si la place manque pour donner la liste des signataires, on peut cependant observer que ces derniers – parmi lesquels Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU, le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, le psychologue Edouard Gentaz (voir notre interview dans ce numéro), les sociologues Bernard Lahire et Jean-Pierre Terrail, et l'ancien dirigeant du SNES-FSU Denis Paget – dépassent le cadre des seuls mouvements pédagogiques.

LE POINT AVEC... (SUITE)

■ ■ ■ recherches s'intéressent principalement aux développements de ces comportements, avec une démarche expérimentale.

« Les progrès des neurosciences » sont souvent présentés comme la clé de résolution de l'échec scolaire...

La science est aussi sujette à des effets de mode. Aujourd'hui, le préfixe « neuro » est utilisé pour faire plus « scientifique ». Si vous dites que vous faites une étude de psychologie, cela intéresse beaucoup moins que si vous la présentez comme une étude neurocognitive. Je défends l'idée qu'il faut garder une approche raisonnée des apports des neurosciences. Avec la psychologie, elles peuvent apporter beaucoup sur la compréhension de notre cerveau et de ses liens avec nos comportements. Mais vouloir en déduire directement des bonnes méthodes pour les enseignants relève d'une « neuro-illusion ». Il n'y a pas de résultats extraordinaires dans le champ de l'éducation, seulement des petits pas. Si l'on « vend » au public que les neurosciences vont tout résoudre, gare au retour de bâton d'ici à quelques années ! En résumé, les neurosciences cognitives peuvent seulement contribuer à réduire l'échec scolaire.

« Aucune discipline ne peut s'imposer aux autres », dit l'appel du SNUipp-FSU, dont vous êtes signataire. N'est-ce pas pourtant ce qui s'annonce avec le Conseil scientifique confié à Stanislas Dehaene ?

Il ne s'agit pas, à mon sens, d'une domination mais plutôt d'une reconnaissance par l'institution politique de l'intérêt de ce type de recherches, relativement peu « dans la boucle » il y a quelques années. Le président d'un conseil scientifique, par nature, est issu d'une discipline. Ce n'est donc pas gênant en soi. Ce qui fera, ou pas, la force de ce conseil, sera son ouverture au-delà des neurosciences et sa capacité à utiliser toutes les compétences de toutes les disciplines concernées.

Ce même appel évoque une « expertise enseignante »...

Celle-ci est indispensable. Je suis pour une recherche « interventionnelle », associant chercheurs et praticiens. Le transfert vers la classe de connaissances produites dans le contexte du laboratoire est extraordinairement compliqué. L'intégration de cette « expertise enseignante » dans et par le Conseil scientifique est nécessaire à de véritables productions applicables sur le terrain. Les enseignants ont des contraintes très fortes, un programme à remplir, les règles d'une institution à respecter... Leurs résultats sont fortement impactés par un contexte d'interactions sociales permanentes. Dans le sens inverse, le rôle de la recherche est aussi d'élucider si les techniques pédagogiques développées par les enseignants, individuellement ou collectivement, relèvent du charisme personnel, de l'effet placebo, ou si elles peuvent être étendues à grande échelle.

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Souâd Ayada à la tête du Conseil supérieur des programmes

Deux mois de réflexion auront été nécessaires, Rue de Grenelle, pour trouver la bonne personne à placer à la tête du Conseil supérieur des programmes (CSP) : Souâd Ayada, 47 ans, a été nommée, le 23 novembre, par le ministre de l'éducation à ce poste-clé où elle succède au géographe Michel Lussault, qui l'avait quitté avec fracas le 26 septembre. Inspectrice générale de l'éducation nationale, doyenne du groupe de philosophie, spécialiste de spiritualité islamique, Souâd Ayada est l'auteur de *Avicenne* (Ellipses, 2002) et de *L'Islam des théophanies* (CNRS Editions, 2010). Née au Maroc en 1970, arrivée en France à l'âge de 4 ans, scolarisée à Grande-Synthe (Nord), elle étudie à l'uni-

versité de Lille. A 23 ans – en 1993 –, elle décroche le capes et l'agrégation de philosophie, puis est allocataire de recherche. Jusqu'à la fin des années 2000, elle enseigne la philosophie au lycée et en classes préparatoires dans les académies de Lille et de Créteil. Elle est inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de philosophie dans les académies de Lyon, de Grenoble, de Paris et d'Orléans-Tours, avant d'être nommée inspectrice générale en novembre 2011. Elle est la troisième personne nommée à la tête du CSP depuis la création de cette instance, en octobre 2013 ; le premier président, l'ancien recteur Alain Boissinot, avait jeté l'éponge en juin 2014. Cette nomination intervient à un moment stratégique : après la réforme, sous le précédent quinquennat, des programmes de la maternelle au collège, ce sont les contenus enseignés au lycée et évalués lors du baccalauréat que le CSP doit regarder. Un chantier sensible à mener en parallèle à la réforme, non moins sensible, de l'accès à l'enseignement supérieur. Le gouvernement a promis un « nouveau bac » pour 2021. Souâd Ayada, qui est aussi membre de la « mission Mathiot » sur la réforme de cet examen, se situe au croisement de ces différents dossiers.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Postes en baisse en collège et lycée pour les concours 2018

Le nombre de postes ouverts aux concours de professeurs en collège et lycée est en nette baisse par rapport à l'an dernier, selon une série d'arrêtés publiés le 29 novembre au *Journal officiel*. Le nombre total de postes offerts pour 2018 aux concours du capes externe a été fixé à 5 833 (contre 7 315 l'an dernier, dont 6 011 avaient été pourvus). « La baisse est générale et ne se limite pas aux postes non pourvus aux concours 2017 et aux matières qui peinent le plus généralement à recruter », a réagi Alain Billate, du SNES-FSU. « Cela signifie que le taux d'encadrement va baisser, puisque le nombre d'élèves dans le second degré augmente d'environ 20 000

LES PUBLICATIONS

Quand les stéréotypes résistent

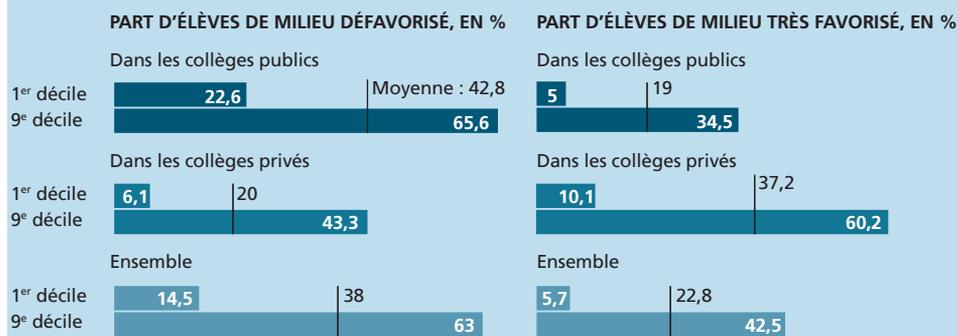
Être fille en formation de bâtiment, de mécanique, de menuiserie ou d'électricité, être garçon en prêt-à-porter, secrétariat, services à la personne ou petite enfance, c'est être plus que minoritaire : atypique. Comme si, malgré la généralisation de la mixité scolaire depuis 1975 et les progrès de la mixité professionnelle, il subsistait, dans de nombreuses formations techniques ou professionnelles, certaines cloisons de verre, d'autant plus infranchissables qu'elles ne résultent pas d'une volonté ou de dispositions explicites. Les tentatives de contrecarrer cet état de fait n'ont pourtant pas manqué au fil du temps, qu'il s'agisse de la campagne « C'est technique, c'est pour elle », lancée en 1990 par le ministère de l'éducation, ou, plus récemment, d'une convention interministérielle signée en février 2000, renouvelée en 2006 puis en 2013 et affichant l'objectif de promouvoir la mixité dans les filières de formation. Mais la réalité résiste. L'ouvrage explore les ressorts historiques et sociologiques de cette résistance et s'intéresse aux parcours et au vécu individuel – souvent plus positif pour les garçons que pour les filles – de ces exceptions statistiques. Il montre aussi qu'il ne suffit pas d'attendre pour que les stéréotypes reculent.

Unique en son genre. Filles et garçons atypiques dans les formations techniques et professionnelles, Clotilde Lemarchant ; PUF, 329 pages, 25 euros.

LES CHIFFRES

En 2016, les écarts de milieu social entre collèges* sont très marqués

Lecture : 10 % des collèges publics (1^{er} décile) concentrent moins de 22,6 % d'élèves défavorisés tandis que 10 % (9^e décile) en accueillent plus de 65,6 %.



* France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat

SOURCE : MEN-DEPP - L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2017

chaque année », a-t-il assuré, ajoutant que « c'est un mauvais signal pour les étudiants, qui voient des débouchés se fermer » et que « cela risque d'aggraver la crise de recrutement ». La baisse varie selon les disciplines. Au capes externe de lettres classiques, 183 postes sont ouverts pour 2018 (85 ont été reçus l'an dernier pour 230 postes ouverts), 540 postes sont ouverts en histoire-géographie (contre 680 l'an dernier, tous pourvus) et 327 en sciences de la vie et de la Terre (contre 424 l'an dernier, tous pourvus). Pour l'agrégation, 1 555 postes sont offerts cette année (contre 1 920 l'an dernier, dont 1 709 pourvus). « Avec des diminutions de 14 % pour toutes les voies de tous les concours du second degré, dont une baisse de 20 % pour les seuls concours externes, la première session du quinquennat Macron rompt avec la politique volontariste de recrutement des dernières années », a déploré le SE-UNSA, regrettant lui aussi « un très mauvais signal à ceux qui font le projet de devenir professeur ». La Société des agrégés « juge incompréhensible la diminution drastique du nombre de postes, dans un contexte qui mêle perte d'attractivité du métier et accroissement des besoins d'encadrement des élèves ». Elle « s'inquiète de cette mauvaise réponse à des difficultés bien réelles » et « dénonce l'absence persistante d'un plan pluriannuel de recrutement ».

BRÈVES

Enseignement français à l'étranger. Le personnel des lycées français de l'étranger, soutenu par les familles, s'est largement mobilisé, le 27 novembre, contre la baisse des dotations de l'Etat à l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), organisme public chapeautant 492 établissements qui scolarisent 350 000 élèves (dont 40 % de Français) dans 137 pays. Le gouvernement a décidé, en juillet, d'annuler 33 millions d'euros de crédits sur le budget 2017 en cours de l'agence. Selon une intersyndicale (FSU, UNSA et SGEN-CFDT), cette baisse de près de 10 % de son budget contraint celle-ci à prévoir la suppression, sur les trois ans à venir, de plus de 500 postes d'enseignants titulaires, soit 8 % des effectifs actuels.

Onisep pour la terminale. L'Onisep a lancé, le 23 novembre, un site Internet à l'intention des élèves en terminale en 2017-2018 (Terminales 2017-2018.fr). Ce site vise à « aider les lycéens à préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur », alors que le projet de loi sur l'orientation et la réussite des étudiants modifie la procédure d'admission.

Agression au collège. Une professeure d'éducation physique et sportive et le principal de l'établissement ont été agressés par un couple de parents d'élève le 27 novembre, au collège Les Dînes Chiens, à Chilly-Mazarin (Essonne). Selon le procureur de la République d'Evry, l'enseignante, prise à partie par les parents d'un élève de 6^e, dit « avoir été amenée au sol, puis rouée de coups de pied et de poing par l'homme », quant à la femme, elle lui a tiré les cheveux et donné « un coup de genou au visage ». Convoqués au commissariat de Longjumeau, les agresseurs ont été placés en garde à vue. La mère de l'élève s'est justifiée en affirmant que son enfant aurait été « réprimandé violemment » et « bousculé » par l'enseignante. Jugé en comparution immédiate au tribunal correctionnel d'Evry, le couple a été condamné, le 30 novembre, à un an d'emprisonnement avec sursis, assorti de deux ans de « mise à l'épreuve ».

L'AGENDA

■ Du mardi 5 au samedi 9 décembre :

« Des histoires de vie à partager », 13^e édition du Festival international du film d'éducation, événement organisé par les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa), présentation de 63 films, débats, rencontres avec les réalisateurs ; au cinéma Gaumont-Pathé Evreux, 3, rue du 7^e-Chasseur, 27000 Evreux.
Rens. : <http://www.festivalfilmeduc.net/>

■ **Le samedi 9 décembre** : « Le local : enjeu pour l'éducation », journée d'étude de l'Institut de recherches, d'études et d'animation (IREA) SGEN-CFDT, avec Bernard Toulemonde, André Hussonnet, Patrick Gonthier, Marc Douaire, Liliana Moyano et Catherine Nave-Bekhti ; cité scolaire Paul-Bert, 7-8, rue Huyghens, 75014 Paris.
Rens. : <http://www.irea-sgen-cfdt.fr/>

■ Les mercredi 13 et jeudi 14 décembre :

« La ville à hauteur d'enfants », rencontres nationales du Réseau français des villes éducatrices (RFVE), organisées conjointement avec la ville de Lille, à destination des élus, des professionnels de l'éducation et des parents. Inscriptions en ligne avant le 6 décembre ; à l'hôtel de ville, place Augustin-Laurent, et au Nouveau Siècle, place Pierre-Mendès-France, 59800 Lille.
Rens. : <https://www.rfve.fr/>

■ Les jeudi 14 et vendredi 15 décembre :

« Agissons pour une société solidaire et inclusive », forum social des Pupilles de l'enseignement public (PEP) sur l'inclusion « à partir d'actions éducatives sociales et culturelles, en France, en Europe et à l'international » ; Cité des sciences et de l'industrie, 75019 Paris.
Rens. : <http://www.lespep.org>

www.lalettredeleducation.fr

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site Internet.

L'ACTUALITÉ

Redoublement « exceptionnel », le retour

Un projet de décret, examiné le 29 novembre en commission spécialisée « écoles, collèges, lycées » avant d'être présenté devant le Conseil supérieur de l'éducation le 14 décembre, rétablit la possibilité du redoublement, mais « *il doit rester exceptionnel* », précise l'entourage du ministre. Autrement dit, la symbolique est forte, mais cela ne devrait pas influencer significativement sur les statistiques de redoublement. Le projet de décret stipule que « *le conseil de classe pourra alerter en cours d'année sur un risque de redoublement, il proposera alors un accompagnement à l'élève (stage, tutorat...) et, s'il y a malgré tout un échec, le chef d'établissement pourra in fine décider d'un redoublement en fin d'année* ». Auparavant, les redoublements n'étaient décidés qu'à la demande des parents et à la fin d'un cycle. C'est donc l'équipe pédagogique qui reprend la main. Dès son arrivée au gouvernement, Jean-Michel Blanquer avait indiqué vouloir l'autoriser de nouveau. « *Cela doit rester rare, ne pas être la norme (...), mais on ne doit pas s'empêcher de le faire* », disait-il au printemps. Dans le rapport issu de sa première « conférence de consensus » en 2015, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), une instance consultative dont Jean-Michel Blanquer a reconnu la qualité, soulignait que « *dans la majorité des études, le redoublement n'a pas d'effet sur les performances scolaires à long terme* ». Il a, en revanche, « *toujours un effet négatif sur les trajectoires scolaires* », ainsi qu'un coût, estimé à environ 2 milliards d'euros par an. Le Cnesco émettait, en 2015, une série de recommandations en faveur des alternatives au redoublement : par exemple, privilégier l'aide aux élèves en difficulté au sein de la classe, ou proposer un stage d'été. La France affiche un taux de 22 % d'élèves ayant redoublé au moins une fois avant l'âge de 15 ans, soit le double de la moyenne

L'ARRONDI

279 000

élèves en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire en 2016 dans les 1^{er} et 2nd degrés

des pays développés, selon la dernière enquête PISA de 2015. Elle connaît toutefois la plus forte baisse, avec une diminution de 16 points entre 2009 et 2015.

LES TEXTES OFFICIELS

Parus au JO

- Nouvelles modalités d'attribution du diplôme national du brevet (arrêté, JO du 29 novembre).
- Nombre de postes offerts aux concours 2018 de professeurs, conseillers principaux d'éducation et psychologues (19 arrêtés, JO du 29 novembre).

LES RESPONSABLES

- **Marianne de Brunhoff** a quitté ses fonctions de déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) des ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur, poste qu'elle occupait depuis 2014. **Hervé Tilly**, sous-directeur des affaires européennes et multilatérales, est chargé de cette fonction par intérim, selon un arrêté publié au JO le 25 novembre.
- **Souâd Ayada**, agrégée de philosophie, inspectrice générale de l'éducation nationale (IGEN), doyenne du groupe de philosophie, a été nommée le 23 novembre par le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, à la présidence du Conseil supérieur des programmes (CSP). Elle succède à **Michel Lussault** qui avait démissionné le 26 septembre.

POUR DÉCOUVRIR LA LETTRE DÈS LUNDI. ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :

La lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION » POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :

Établissement : E-mail :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2017

170RLEBULWEB

ABONNEMENTS :

La Lettre de l'éducation, service abonnements,

A 1500, 62066 Arras Cedex 9

France métropolitaine : Abonnements,

changements d'adresse, relations clientèle :

32 89 (Service 0,30 €/min + prix appel ;

de 9 heures à 18 heures). Fax : 01-57-67-44-65

DOM-TOM et étranger : 33 (0)1-76-26-32-89

Courriel : abo@lemonde.fr.

Édité par la Société éditrice du Monde (SA)
Directeur de la publication : **Louis Dreyfus**

Imprimerie Advence

139, rue Rateau, Parc des Damiens, 93120 La Courneuve.

Commission paritaire des journaux et publications :

n° 1116 I 88575 - ISSN : 1166-3359

PRINTED IN FRANCE

Le Monde ■ LA LETTRE DE L'ÉDUCATION

80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.

Courriel : lalettre.education@lemonde.fr.

Responsable éditorial : **Nathalie Brafman**.

Rédaction : **Luc Cédelle**,

avec le pôle éducation du Monde.

Réalisation : **Service production du Monde**.

Cartes et graphiques : **Service infographie du Monde**.